

Actes du colloque - 9 juin 2022 - Montreuil

**Féminisme et syndicalisme CGT,
pratiques militantes et revendications dans le champ de
l'Éducation, la Formation, la Recherche et la Culture**

Partie 3 : Les militantes



Partie 3 : Les militantes	3
Michèle Douville, retraitée, militante CGT AFPA : témoignage de son expérience militante des années 1980	3
Présentation de la place des femmes dans le Maitron par Sandra Gaudillère, membre du collectif fédéral Femmes mixité	4
Présentation de Josette Cornec (institutrice, 1886, 1972) par Marie Dagnaud	6
Présentation de Paulette Cavalier (dirigeante du SNETP, 1920 - 2017) par Nadine Castellani Labranche ..	11
Présentation de Marie Guillot (institutrice, 1880 - 1934) par Marie-Alix de Richemont	16
Intervention de clôture par Marie Buisson Secrétaire générale de la FERC.....	21
Note sur la présence de Sophie Binet responsable confédérale du « Collectif Femmes mixité »	22

Partie 3 : Les militantes

Michèle Douville, retraitée, militante CGT AFPA : témoignage de son expérience militante des années 1980

Michèle Douville (retraîtée, Syndicat National des salarié·es de l'AFPA) élue déléguée du personnel (DP), dès 1980, témoigne de la violence des échanges au sein du bureau national du syndicat où elle est la seule femme élue sur 12, alors qu'il y avait 41 % de femmes parmi les syndiqué·es comme parmi les salarié·es.

« J'ai résisté parce que j'étais la seule fille avec plusieurs frères à la maison. J'avais appris très tôt à me défendre. Mais au syndicat, quand je n'étais pas d'accord dans les discussions, je me suis entendu dire que "c'était parce que j'avais mes ragnanas" »

Des propos inacceptables, mais elle fait front et restera longtemps dans les instances du syndicat (et de la Fédération, par ailleurs, *« car les hommes ne voulaient pas y aller »*) là où d'autres ont *« jeté l'éponge »*.

« J'ai regretté qu'il n'y ait pas eu plus de femmes pour monter au bureau, mais elles avaient peur. Nous avons même envisagé de créer un syndicat de femmes, une réflexion menée en intersyndicale d'ailleurs ».

Conseillère prud'homale, elle mesure que l'égalité de traitement est possible, que ce soit entre elles et eux, ou dans le traitement des dossiers : *« une salariée est un salarié comme les autres. »*

Aujourd'hui avec le recul Michèle affirme que *« c'est le combat pour l'égalité salariale qui reste primordial, car le salaire de la femme est toujours perçu comme un salaire d'appoint »*. Une discrimination qui reste intergénérationnelle ?

Présentation de la place des femmes dans le Maitron par Sandra Gaudillère, membre du collectif fédéral Femmes mixité

Jean Maitron est né le 17 décembre 1910 dans la Nièvre, et est mort le 16 novembre 1987 à Créteil (Val-de-Marne) ; instituteur, puis professeur de cours complémentaire jusqu'en 1955, il est docteur ès-lettres en 1950, professeur de l'enseignement secondaire (1955-1958), puis détaché au CNRS (1958-1963), maître-assistant à Paris I-Sorbonne (octobre 1963-octobre 1976).

Après-guerre il soutient une thèse d'État sur l'histoire du mouvement anarchiste en France qui lui permet d'enseigner dans le secondaire. Lors de ses recherches il s'était consacré à la quête d'archives ouvrières et avait fondé le 18 mars 1949, l'institut français d'histoire sociale.

Publié depuis 1964 aux Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, devenu Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social, le Maitron, constitue une grande base de données biographiques qui a l'ambition de réunir les biographies de celles et ceux qui ont compté dans le mouvement ouvrier et dans le mouvement social depuis 1789 jusqu'à mai 68 en France (les biographies étant prolongées jusqu'au décès du/de la biographié-e ou jusqu'à nos jours) et dans certains pays étrangers.

Le Maitron regroupe les biographies de quelques 150 000 militant-es (connu-es et sans grade) qui ont marqué l'histoire des XIX^e et XX^e siècles.

Jean Maitron en fut le secrétaire durant vingt ans (jusqu'en septembre 1969). Il créa également en 1951 une revue, l'Actualité de l'Histoire, à laquelle succéda, en 1960, Le Mouvement social.

On peut diviser le Maitron en grandes parties :

- le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, un ensemble de 43 volumes publiés de 1964 à 1993 auquel s'ajoute un volume de compléments publié en 1997 ;
- le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier international (DBMOI) : extension internationale du Maitron comptant à ce jour 9 volumes (le dernier en date, publié en janvier 2007, consacré à l'Algérie) ;
- les Dictionnaires biographiques thématiques du mouvement ouvrier français : deux volumes ont déjà été publiés, le premier sur les gazier-es-électricien-nes en 1993, le second sur les cheminot-es en 2003 ; **on trouve aussi celui sur les enseignant-es** ;
- le Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social (DBMOMS) : prolongement du DBMOF pour la période 1940-1968. L'ensemble compte 12 volumes.

Et aussi le site web le Maitron en ligne (MEL) qui compte, pour la période 1789-1968, plus de 186 000 notices.

La version en ligne du Maitron permet de faire des recherches dans les différents corpus, par le biais d'un masque de recherche avancée : par département, par période,

par dictionnaire, ou par corpus professionnel. Nous pouvons aussi restreindre la recherche aux notices de femmes.

Ce qui m'a permis de trouver 12450 biographies, plus ou moins longues, de militantes. 12450 sur plus de 150 000 je rappelle. Dont 2970 si j'ajoute les mots clé « CGT » ou « CGTU »

Pour ce qui concerne le champ « enseignant », j'ai eu un peu plus de mal à trouver des informations précises, selon la recherche effectuée. Cela va nécessiter une recherche plus approfondie et comprendre comment les notices sont intégrées pour résoudre cette énigme qui interpelle la professeuse documentaliste que je suis !

2773 articles trouvés avec recherche avancée "née" et corpus professionnel "enseignant" "notices de femmes" et "enseignant" 1845 articles trouvés

Et parmi celles-ci, les trois femmes d'exception que vont vous présenter mes camarades.

Présentation de Josette Cornec (institutrice, 1886, 1972) par Marie Dagnaud

Introduction

La première fois que j'ai rencontré Josette Cornec, c'était au cours de recherches que Pascale Picol et moi menions sur les militantes de la Maison du peuple de Brest. Contrairement à beaucoup de ces militantes restées dans l'ombre, Josette Cornec a eu la chance d'avoir un mari et un fils qui ont écrit à son propos. Cela ne signifie pas qu'on trouve des T-shirts et des posters de la Che Cornec à tous les coins de rue de la ville de Brest ! Mais nous avons au moins un peu de matière historique à nous mettre sous la dent.

Josette Cornec est donc née Joséphine Mazé en 1886 à Saint Ségal, petit bourg du centre Finistère dans une famille d'agriculteur-ices. Sur 4 enfants, une seule est devenue agricultrice... après être passée par Kerliver. Cette école est la première école féminine d'agriculture de France. Ses principes étaient de « *contribuer au bonheur de l'humanité et à l'émancipation de la femme* ».

Le reste de la fratrie se met au service de l'État : 3 institutrices et un fonctionnaire des impôts.

Contrairement à ses deux autres sœurs institutrices Josette n'est pas passée par l'École normale de Quimper. Elle était trop jeune pour pouvoir obtenir des suppléances et sa famille trop pauvre pour pouvoir financer sa formation à l'École normale. Son institutrice ayant repéré ses capacités, elle lui trouve une solution alternative. Josette entre aussi à l'École de Kerliver. En deux années, elle obtient son Brevet de Capacité à Enseigner à 16 ans. Et y devient maitresse-fromagère. Elle entre donc dans le métier d'enseignante par la petite porte.

Dès ses 18 ans, elle commence les suppléances : Lesconil, Port-Launay, Brasparts, Saint-Rivoal...au contact des enfants et des familles majoritairement très pauvres, elle se forge un tempérament de militante résolue. Déterminée, selon les mots de son fils, « *à se battre pour l'équité, l'émancipation des femmes, la défense des libertés des peuples, la paix, le droit à l'instruction et à la santé, le respect et la dignité de tous, la suppression des privilèges acquis, la liberté de penser rouge ou blanc, la liberté d'aller à la messe ou à la pêche le dimanche, la liberté d'être soi, tout simplement...* »

Un combat mené au sein du mouvement syndical

Responsabilités syndicales

Josette Cornec est titularisée en 1908, mais dès 1905 elle entre dans le militantisme en participant à la création, dans les Monts d'Arrée, de deux sections de l'Émancipatrice, l'Association des Institutrices et Instituteurs du Finistère. Cette association est membre de la Fédération des Amicales des Instituteurs et Institutrices de France et des Colonies.

Les amicales sont alors les seules formes de regroupement autorisé pour les fonctionnaires du ministère de l'instruction publique. Le gouvernement refusant aux fonctionnaires le droit de se syndiquer.

À l'aube des années 1910, de plus en plus d'amicalistes adhèrent à des syndicats départementaux qui rassemblent instituteur·rices et ouvrier·es. C'est notamment le cas à Brest. Il était interdit de créer des syndicats dans la fonction publique, mais on pouvait adhérer à titre individuel (Josette rejoint la CGT du Finistère en 1909). On pouvait également constituer de nouvelles sections de syndicats interprofessionnels. C'est ce qu'elle fait en septembre 1918 en participant, avec son mari, à la création de la Section syndicale des Instituteurs et Institutrices du Finistère. Mais, deux mois plus tard, il et elle décident de transformer cette section en un syndicat à part entière : le Syndicat de l'Enseignement en Finistère. Cet acte de fondation marque le début d'une longue série de tracasseries administratives (ex : affectation dans un village éloigné de la ligne de chemin de fer, afin de compliquer leur travail syndical), de perquisitions et de procédures judiciaires.

Dès 1911, elle est élue au Conseil départemental de l'enseignement primaire sur un programme syndicaliste et non amicaliste. Elle l'est à nouveau entre 1914 et 1917, en 1929 et 1932.

Elle participe également à l'activité interprofessionnelle du syndicat : secrétaire de l'Union Départementale CGT en 1924, puis de la CGTU de 1925 à 1927.

Sur le plan national, en 1923, elle est élue secrétaire adjointe de la Fédération des Membres de l'Enseignement Laïque en charge des Relations internationales lors du congrès de Brest.

Elle a écrit dans de nombreuses revues syndicales : l'Émancipatrice du Finistère, l'École émancipée, la Vie ouvrière jusqu'en 1925, le Cri du peuple, la Révolution prolétarienne, l'École libératrice...

Revendications professionnelles

Liberté pédagogique : affiches patriotiques

Josette Cornec défend une pédagogie proche de celle de Célestin Freinet avec qui elle a échangé sur ces questions. Elle et son mari ont, notamment, investi dans une presse à bras et un lot de lettres de plomb qui leur a permis d'éditer chacun·e leurs journaux scolaires...et leurs tracts syndicaux !

La liberté pédagogique, il et elle l'ont revendiquée fermement en 1918 quand il et elle ont refusé de centrer tout leur enseignement sur des affiches de propagande patriotique. Le refus de Jean et Josette Cornec est remonté jusqu'au ministre *via* l'inspecteur d'académie. « *Monsieur et Madame Cornec ne sauraient se dispenser, sous aucun prétexte, d'obéir à mes instructions relatives à la propagande patriotique* ». L'acharnement de l'inspecteur s'est arrêté...lorsque son comportement antipatriotique a été révélé au préfet. Il avait usé de son influence pour faire ajourner la conscription de son fils *via* une commission dont Jean Cornec était le secrétaire !

Égalité de traitement femmes/hommes

Les revendications corporatives telles que les augmentations de salaires n'étaient pas la tasse de thé de Josette Cornec. Comme ses camarades du syndicat, leur combat n'était pas de défendre les seuls intérêts individuels de ses membres. Iels se souciaient avant tout de rendre plus profitable à la collectivité leur fonction sociale. Ainsi, en tant que

défense des catégories les plus défavorisées, l'égalité de traitement entre les institutrices et les instituteurs a été un engagement constant de Josette Cornec. Engagement toujours porté aujourd'hui par nos syndicats, même si depuis 1919 les grilles de traitement ne sont plus « officiellement » sexuées.

Déroulement de carrière unique : démission en 1917

Josette Cornec, comme ses camarades, revendiquaient pour les enseignant-es un rythme d'avancement identique pour toutes et tous. Aussi quand en 1917, le Conseil départemental de l'enseignement primaire, où elle siégeait, décide de lui accorder une promotion, sans qu'elle soit en droit de la refuser, elle démissionne de ce conseil et décide de reverser l'augmentation de traitement à son syndicat. Pas question pour elle de ne pas être congruente avec son engagement syndical.

Revendications sociales

On a évoqué *via* les mots de son fils l'étendue des luttes qui occupent Josette Cornec. J'ai choisi d'en retenir deux : le pacifisme et le féminisme (pour ne pas vous retenir ici jusqu'à la nuit.).

Pacifisme

Comme on l'a vu précédemment, la promotion de la guerre patriotique ne guide pas Josette Cornec. Dès ses débuts de militante, son engagement pour le pacifisme est important. À l'image de nombre de militant-es de la région brestoise marqué-es par la fonction militaire du port. L'influence de leurs idées pacifistes et antimilitaristes inquiètent les autorités locales. La propagande est fortement surveillée. Les meetings sont infiltrés par la police et les perquisitions fréquentes. En 1920, par exemple, les gendarmes sont une nouvelle fois chez elle pour une fouille systématique de la maison à la recherche de propagande. Ils embarquent tous les dossiers qui leur tombent sous la main. Parmi eux, l'un contient un Appel à la révolte du peuple de Brest : il y est question des tares de la société capitaliste et de la nécessité d'un syndicalisme révolutionnaire et de l'internationalisme. En plus, il est signé par Jean Cornec. Josette est convoquée chez le juge pour l'ouverture des scellés. Elle repère le dossier contenant l'Appel, s'en rapproche, se mouche ostensiblement tout en faisant glisser le papier dans son sac. Elle range son mouchoir par-dessus. À la sortie du tribunal, le couple brûle tous les documents incriminants. Précaution nécessaire et courante pour les militant-es de l'époque. Dans son livre, *Jean et Josette Cornec instituteurs, de la hutte à la lutte, 1886-1980*, Jean Cornec plus tard écrit « *Cette femme si douce, si pure, si moralement stricte, pouvait faire preuve d'un grand sang-froid et, dans les grandes occasions, aller à l'essentiel et ne s'encombrer d'aucun scrupule superflu...* ».

Féminisme

Josette Cornec est viscéralement féministe.

Afin de faire vivre ses convictions, elle commence par créer des groupes militants locaux. En 1909, elle prend la tête du mouvement féministe des Monts d'Arrée et crée un Groupement Féministe Universitaire du Finistère. Elle participe au niveau national aux journées réservées aux femmes qui précédaient les congrès de sa fédération.

Elle se bat contre la domination masculine qu'elle lie à la domination bourgeoise et capitaliste.

C'est pourquoi son féminisme est d'abord syndical : elle pousse ses collègues institutrices féministes à se syndiquer. (Cf. doc « Les féministes du Finistère à leurs collègues » + adresse aux syndiquées).

D'ailleurs, elle multiplie les réunions sur l'ensemble du département pour rencontrer des institutrices et des ouvrières des différents secteurs professionnels.

Militant pour favoriser la prise de parole des femmes, elle organise des meetings pour les femmes syndiquées ou non. Les camarades hommes syndiqués peuvent entrer...mais pas plus car « seules des femmes peuvent y prendre la parole ».

Elle milite pour la libre maternité, les congés de maternité et d'allaitement. Elle écrit également sur l'éducation sexuelle, la prostitution. Promeut dans de nombreux meetings, les discours néo-malthusiens... Cela lui vaut de nouvelles attaques de l'administration.

Elle n'hésite pas à porter la critique directement face aux militants syndicaux parfois aussi réactionnaires que le reste de la société.

Pour terminer, voici ce que Josette écrit en 1923, dans l'École émancipée.

Elle oppose sa conception du féminisme à celle des bourgeoises. « *Leur féminisme est politique et sentimental, le nôtre doit être surtout économique [...]* ».

Elle est consciente que ce qui pèse sur les femmes c'est la double journée. Pour contrer cela, la bourgeoise bénéficie d'« *innovations géniales* » (« *aspirateurs de poussière, éclairage électrique, chauffage central, distributeurs d'eau chaude ou encore ascenseurs* ») afin de diminuer son labeur. Pour l'ouvrière, en revanche « *jamais de répit, jamais de vacances qui délassent [...]. Bête de somme, esclave, elle doit trimmer du matin au soir, depuis son jeune âge jusqu'à la mort. C'est dans la mort seulement qu'elle connaîtra le repos [...]* ».

Elle se pose alors la question des moyens pour obtenir l'égalité :

« L'obtention du droit de vote changera-t-elle cette situation ? Il y a longtemps que les ouvriers le possèdent, ce fameux droit, et je ne sais pas qu'il leur ait apporté le bonheur. Si nous l'obtenions à notre tour, nous pourrions sans doute nous en servir pour tenter la réalisation de quelques réformes qui nous intéressent particulièrement. (Installation de lavoirs, de crèches ; reconnaissance de la maternité comme fonction sociale.) Mais, sans compter que ces réformes peuvent s'obtenir par d'autres moyens en particulier par l'action syndicale, elles n'influeraient guère sur la situation économique de notre sexe [...].

Le salut est dans la destruction du régime capitaliste et dans l'élaboration d'une société meilleure au sein de laquelle il n'y aura plus ni exploités ni exploités, mais des individus égaux devant le travail et la répartition des produits.

C'est l'action syndicalo-révolutionnaire qui nous permettra d'atteindre ce but [...].

Si les femmes veulent leur émancipation intégrale, leur place n'est donc plus dans les associations bourgeoises, mais dans les groupements d'avant-garde. Elles doivent rallier leurs syndicats, tendre la main à tous ceux qui luttent pour la réalisation d'une société fraternelle. ».

Et Josette Cornec de conclure : « *Le véritable féminisme est révolutionnaire.* ».

Présentation de Paulette Cavalier (dirigeante du SNETP, 1920 - 2017) par Nadine Castellani Labranche

Paulette Spinetta Cavalier est née le 1^{er} janvier 1920 à Palestro (Algérie), morte le 7 novembre 2017 à Auriol (Bouches-du-Rhône).

En 1937 retour en Corse dans le Cortenais, (retour qui fut provoqué par le décès de ses parent-es la laissant orpheline à 16 ans et en charge de ses frères et de sa sœur alors âgée de 7 ans. La famille fut prise en charge par leur oncle Jean Spinetta).

Elle épousa le 5 février 1949, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Jean Cavalier, né le 6 mars 1923, décédé le 10 mai 1998, maître verrier puis professeur à l'école des Beaux-Arts d'Aix-en-Provence jusqu'à son départ en retraite.

Paulette fréquenta l'école primaire, secondaire et un an au Lycée Delacroix à Alger et termina ses études à Ajaccio (Corse) et intégra l'École normale d'institutrices d'Ajaccio lors de son retour en Corse

Après sa formation à l'ENI d'Ajaccio et son installation en Corse, elle exerça institutrice, à Castellare di Casinca de 1945 à 1947.

Professeuse d'enseignement général lettres-histoire de l'enseignement technique court, elle intégra les centres d'apprentissage à Marseille au début des années 1950, exerça au lycée Capitaine Desmond (aujourd'hui Lycée Colbert) jusqu'en 1968.

Paulette Cavalier, dès son entrée dans ses nouvelles fonctions dans les centres d'apprentissage, adhéra au SNETP-CGT et y milita en prenant d'importantes responsabilités aussi bien au niveau de l'Union départementale CGT des Bouches-du-Rhône qu'au niveau du SNETP.

Elle fut élue à la Commission Administrative Paritaire académique de sa spécialité en 1954 et élue à la CAP nationale en 1956.

Elle fut élue secrétaire régionale du syndicat au niveau de l'académie de Marseille qui à l'époque rayonnait sur le périmètre actuel de l'académie augmenté du périmètre de l'académie de Nice.

Elle fut élue à la Commission administrative nationale en avril 1964 comme représentante de l'académie de Marseille, puis en avril 1966 au Bureau national. Elle quitta, alors, sa responsabilité académique.

Elle devint secrétaire nationale lors du congrès du Havre en 1968, responsabilité qu'elle assumait jusqu'en 1980 (Congrès de Chalon). Elle resta membre de la direction nationale encore deux ans.





Paulette CAVALIER Secrétaire Nationale.
à gauche : Catherine HOSTALIER (Bureau National)

Chargée de l'activité revendicative dans la direction du SNETP, Paulette Cavalier fut de tous les combats revendicatifs du syndicat aussi bien sur l'amélioration des conditions de travail notamment au niveau des *maxima* de service des enseignant-es que des luttes pour la parité indiciaire entre les personnels dans les CET et leur reconnaissance comme fonctionnaire de la catégorie A malgré les oppositions y compris à l'intérieur des structures CGT dans la fonction publique. Elle mena un combat acharné contre l'administration pour aboutir à la titularisation des auxiliaires. Entre 1968 et 1982, deux plans virent le jour titularisant plusieurs milliers des MA dans les CET.

Pendant toute cette période 1968-1980, Paulette Cavalier fut membre des directions, bureaux, Commission exécutive de la FEN-CGT, de L'UGFF.

Elle terminera par un mandat à l'UCR

... L'accord sur la retraite à 60ans, à mettre surtout à l'actif de la CGT, est un franc succès. Vont pouvoir en bénéficier tous ceux qui partant à 60 ans dans la fonction publique avaient des droits dans le régime général (secteur privé) et ne pouvaient antérieurement en jouir qu'à 65 ans...

...Tous ceux qui ont actuellement entre 60 et 65 ans et qui sont en activité parce que leur retraite fonction publique était trop faible et qui devaient attendre 65 ans pour bénéficier de la retraite du régime général ainsi que ceux qui sont actuellement à la retraite et qui ont entre 60 et 65 ans.

Mais aucun de ces bénéficiaires potentiels ne pourra voir ses droits satisfaits s'il n'en fait pas la demande.

On voit quel effort d'information il nous faut faire pour faire connaître un si grand succès.

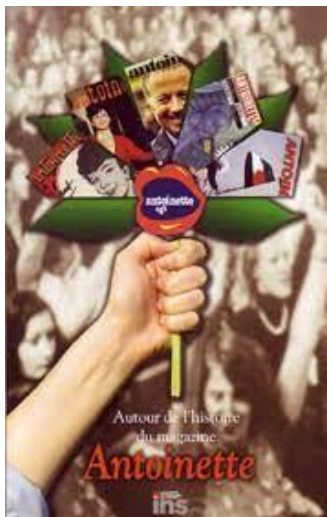
C'est pourquoi nous disons à tous, vous avez besoin d'une information, vous voulez connaître vos droits ? Adressez-vous au SNETP-CGT et à sa section retraités.

Vous prenez votre retraite ou vous partez en cessation anticipée d'activité, ne vous isolez pas, gardez le contact avec le syndicat, restez un citoyen à part entière en adhérant à l'UNION CONFEDERALE DES RETRAITES - CGT, garantie de la défense des droits et des conditions de vie des retraités.

----- P. CAVALIER, responsable U.C.R.

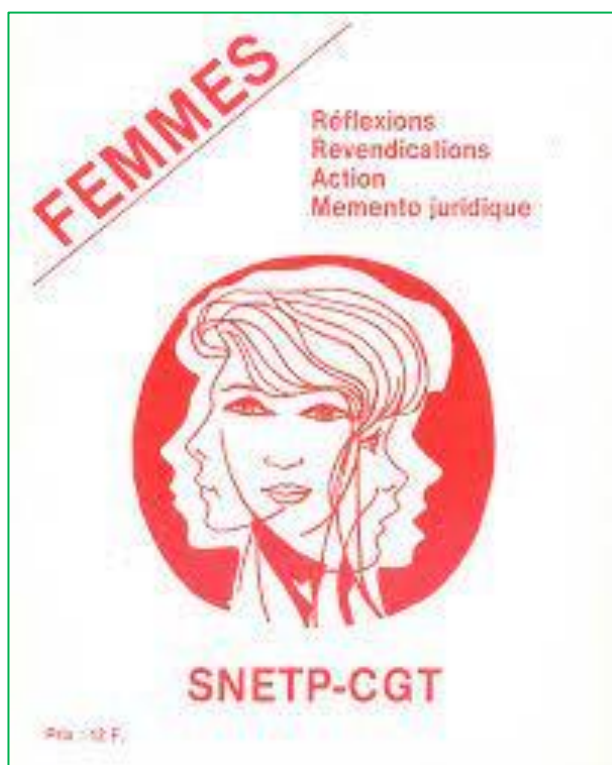
Elle participa activement à la Commission confédérale du travail en direction des femmes aux côtés de Madeleine Colin et de Madeleine Vignes.

Elle se faisait un devoir de diffuser dans l'organisation le journal de la CGT en direction des femmes salariées : Antoinette. Elle regretta l'arrêt de sa publication et ne se priva pas pour le faire savoir.



Son féminisme intransigeant la conduisit à porter une préoccupation permanente en direction des femmes enseignantes, des femmes salariées. Elle n'oublia jamais d'engager la lutte pour le développement de la formation professionnelle notamment en direction des jeunes filles.

En 1963 elle participera activement à la publication d'un journal spécial édité par le syndicat intitulé « *femmes des centres* »



Contribution aux conférences des femmes des CET



Elle participa à la première conférence des femmes des Centres d'apprentissage organisée par le SNETP en mars 1964 pour représenter sa région et au cours de laquelle elle donna connaissance à la conférence des actions engagées dans les CET de sa région pour préparer cette conférence, « réunissant plus de cent femmes, mettant l'accent sur les conditions difficiles pour les femmes de faire face à la surcharge de travail, réaffirmant la nécessité de défendre aussi les revendications sociales, et d'agir pour la formation des jeunes filles ».

Paulette CAVALIER (Marseille). — Un travail collectif préparant la Conférence a permis d'informer les femmes, de discuter avec elles, de les organiser, de s'assurer de leur participation active.

Huit C.E.T. ont été visités, 3 bureaux de sections mis en place, plus de 100 femmes ont été réunies.

Ce travail a mis en évidence :

— les difficultés accrues des enseignantes (copie, horaire, préparation, matériel mal adapté);

— la nécessité de défendre les revendications sociales;

— compte-tenu des industries locales, la possibilité de maintien et de développement des sections féminines existantes.

Il a permis une prise de conscience plus grande des femmes, de leur rôle d'enseignantes, et de leur rôle social.

Elle fut la cheville ouvrière de l'organisation des deux autres conférences (1967, 1975) organisées au cours de ses mandats, et participa activement à l'organisation des deux conférences de 1978 et 1985.

Pendant des années, elle insista plus particulièrement pour la reconnaissance de « la double fonction de la femmes comme travailleuse et mère » ce qui fut une revendication certes qui peut paraître désuète aujourd'hui, mais qui fut partagée par la très grande majorité des femmes. Axe revendicatif loin d'être admis dans les syndicats de l'époque et aussi par les hommes. Cela ne la conduit pas à oublier les revendications sociétales d'égalité dans la société comme dans le couple ou dans les rapports familiaux. Elle salua par exemple la circulaire ministérielle d'août 1975 accordant aux enseignants le bénéfice des autorisations d'absence pour garde d'enfant malade en ces termes « Garde d'un enfant malade autorisation d'absence pour les femmes (...et pour les hommes) enfin ! », le « enfin ! » était aussi bien pour la reconnaissance du principe de l'autorisation d'absence reconnu pour les femmes que pour cette reconnaissance aussi reconnue pour les hommes.

Conférence 30 et 31 janvier 1975 (article du monde 5 février 1975) :

« La commission " Vie familiale et professionnelle" faisait ainsi remarquer que le droit au travail est trop souvent mis en concurrence avec le droit à la maternité, faute d'équipements sociaux et d'indemnités suffisantes, faute également de remplaçants durant les congés de maternité "On culpabilise les femmes, faisait remarquer Mme Paulette Cavalier, secrétaire nationale du S.N.E.T.P., on les pousse à travailler trop longtemps, mettant en danger leur santé et celle de leur enfant." »

Lors du Congrès de 1978

CAVALIER Paulette - AIX

Sur 2 points

1°) Notre activité déjà ancienne a mis en évidence d'une part les problèmes des femmes dans leur vie professionnelle et l'exploitation dont elles sont l'objet, d'autre part la situation d'inégalité et souvent d'oppression qui est la leur dans leur vie sociale et très souvent familiale.

Ne devons-nous pas réfléchir, et ce pourrait être un axe de recherche de notre 4e conférence nationale des femmes, sur la liaison qui existe entre les deux, mettre en évidence que la condition d'inégalité, de discrimination dont elles sont victimes dans la société est une composante de la surexploitation dont elles sont victimes dans le travail.

2°) Lorsque nous mettons en évidence le caractère social de la

maternité, nous sommes parfois mal compris car cette formulation est reçue comme un camouflage d'une conception étroite, marginale de la femme reléguée au rang de reproductive et de femme de ménage. Il faut dissiper cette confusion entretenue par le pouvoir et les mass média. Il faut mettre en évidence le caractère de classe que revêt le fait pour une femme, pour le couple d'avoir un enfant. Sans se bloquer sur les formules, il faut mettre en évidence le rôle social éminent que jouent la femme et l'homme dans la « production » de l'homme qui créera les richesses.

Nous aiderons ainsi à ce que le couple et surtout la femme cesse de se culpabiliser, prennent conscience de leurs droits et assument leurs problèmes de façon revendicative et offensive. Nous faciliterons ainsi grandement leur prise de conscience et leur participation à la lutte.

JEUDI 9 FEVRIER 1978

Présentation de Marie Guillot (institutrice, 1880 - 1934) par Marie-Alix de Richemont

Née en 1880 en Saône-et-Loire, morte en 1934 à Lyon, Marie Guillot est la fille d'un journalier agricole et d'une blanchisseuse. Douée pour les études, elle devient institutrice, se politise et découvre le socialisme et le féminisme à 20 ans. Pionnière du syndicalisme enseignant, féministe, pacifiste, révolutionnaire, elle a été secrétaire générale de l'union départementale de Saône et Loire, secrétaire générale de la Fédération de l'Enseignement, secrétaire confédérale de la CGTU. Voilà pour l'épithète.

Mais Marie Guillot, c'est bien plus qu'une épithète ou une liste de mandats prestigieux. Tout en elle est susceptible d'inspirer actuellement une militante féministe de la CGT, particulièrement de la CGT Éduc.

Marie Guillot, c'était d'abord une collègue : dans son expérience professionnelle, on peut voir des parallèles avec ce que vivent encore les professionnel·les de l'éducation nationale aujourd'hui, parfois. À commencer par l'expérience de la répression.

Dans la France des moyennes montagnes et la France insulaire, les postes isolés sont plus souvent confiés aux débutantes qu'aux débutants : professionnellement, Marie Guillot est ainsi abonnée aux postes difficiles dont personne ne veut. Elle subit de plus une répression syndicale et politique en raison de ses opinions socialistes et de son absence de pratiques religieuses (en 1904 elle est mutée pour cause de pressions liées à ces opinions) qui la place au plus proche de collègues et camarades qu'elle doit accompagner et défendre ; et au plus proche aussi de celles et ceux que nous devons accompagner et défendre en 2022. Comment, en effet, ne pas penser aux camarades en butte aux sanctions de l'institution aujourd'hui ? Ou aux PE harcelé·es dans les petits villages millonnistes d'un département rural tel que l'Ain, par exemple, parce qu'ils ou elles n'utilisent pas de manuels ou font un peu trop grève ? Avec un soutien relatif ou inexistant de la part de leur État-employeur ?

Marie Guillot en outre est réprimandée : pour avoir protesté contre le déplacement d'office d'un collègue, d'abord ; en tant qu'institutrice syndicaliste, accusée d'antipatriotisme à cause d'une motion en faveur du « sou du soldat », ensuite. Sa correspondance est surveillée, son domicile perquisitionné en 1917. En 1921 elle est révoquée de l'enseignement pour une affirmation dans la déclaration des CSR de l'Enseignement jugée inadmissible de la part d'une institutrice publique :

« Le prolétariat c'est-à-dire l'ensemble de ceux qui travaillent et vivent sans exploiter le travail d'autrui, combat, par la violence s'il le faut, pour posséder d'une façon exclusive les moyens de production et d'échange, et met la main sur les pouvoirs publics afin de réaliser son dessein. Il est obligé d'établir simultanément la dictature du prolétariat pour atteindre son but. »

Réintégrée en 1924 après l'arrivée au pouvoir du cartel des gauches, elle est inculpée en 1927 pour infraction à la loi de 1920 sur la contraception avec Henriette Alquier, qui avait publié une étude intitulée « La Maternité, fonction sociale », dans laquelle entre autres était revendiqué le droit pour les femmes de « n'être mères qu'à leur gré » dans le *Bulletin des Groupes Féministes de l'Enseignement Laïque* dont Marie Guillot était gérante. Elles sont acquittées.

Marie Guillot, c'est aussi une femme, avec une expérience du sexisme qui sur certains points recoupe celle qu'en ont les femmes d'aujourd'hui.

Difficile de définir ce que c'est qu'être une femme : il y a autant de définitions qu'il y a de femmes. On peut dire quand même que c'est une expérience à la fois individuelle et collective d'oppression et d'exploitation. Une expérience qui rapproche la grande syndicaliste bardée de mandats glorieux de 1900 de ses camaradEs de 2022. Parlant de ses débuts comme militante, Marie Guillot dit :

« Aux premières réunions où j'allais, je vis le vide se faire instantanément autour de moi. Il me fallut tout l'entêtement d'une féministe pour résister à ces réceptions « Pôle Nord » qui se reproduisirent plusieurs fois de suite. C'est à la longue seulement que les camarades s'habituerent à me voir m'asseoir près d'eux et discuter avec eux. »

Nous sommes nombreuses à comprendre très bien ce qu'elle veut dire par ces « réceptions Pôle Nord ». À saisir parfaitement le parallèle avec le froid polaire qu'une certaine complicité masculine, construite au cours d'une socialisation genrée redoutablement efficace, peut produire dans certaines discussions collectives de travail, réelles ou (aujourd'hui) virtuelles. Isolées sur un glaçon virtuel, sur une banquise métaphorique, ce que nous disons semble n'avoir aucune importance, est ignoré, n'est commenté par personne ; mais est éventuellement repris à son compte par un homme ensuite. Les blagues se font sans nous, voire à nos dépens ; nous sommes interrompues ; ou traitées avec une condescendance insupportable. Nous assistons, spectatrices muettes, au spectacle glacial d'une connivence masculine dont nous sommes exclues. À nous aussi, il faut tout l'entêtement d'une féministe pour résister à ce genre de réception.

L'entêtement féministe a quand même ses limites. Comme beaucoup de ses sœurs du passé et du futur, Marie Guillot continue à militer en mixité, mais rejoint vite un groupe féministe non mixte, celui de la Jeunesse laïque et féministe de Saône-et-Loire – la non-mixité étant, hier comme aujourd'hui, un outil d'organisation politique.

Mais en-dehors des réceptions pôle Nord, on sait qu'avant 1914, il y avait une certaine hostilité du mouvement ouvrier français à l'intégration pure et simple des femmes, nourrie d'un antiféminisme hérité de Proudhon. Or Marie Guillot, c'est aussi une féministe dans la CGT.

Toute sa vie, elle a défendu les droits des femmes et l'égalité hommes/femmes. Dans la société comme dans l'enseignement ou le syndicat, elle a inlassablement prôné le droit au travail salarié des femmes, le droit à la syndicalisation des femmes, le droit de vote des femmes, le droit de divorce, la réforme du Code civil, le partage des tâches domestiques, la parité (au CCN), l'éducation mixte, l'éducation sexuelle, la destruction des stéréotypes et des idées reçues. Elle a montré un sens aigu de la sororité : en soutenant ses compagnes pour qu'elles osent s'affirmer et revendiquer leur place dans l'organisation syndicale ; ou en défendant (attention frisson) les « féministes bourgeoises », expression péjorative utilisée communément pour disqualifier la lutte de femmes certes plus favorisées socialement mais dont on occulte ainsi le fait qu'elles étaient assujetties à un père ou un mari, dont elles étaient comme la propriété, maintenues dans une dépendance économique qui ne leur laissait pas d'autres alternatives que la maternité et l'exploitation domestique. Car, dit-elle :

« Même bourgeois, le féminisme a une valeur révolutionnaire, en redressant les femmes, en les poussant à faire reconnaître leur droit par les hommes. »

Comme beaucoup de ses collègues qui militaient dans les groupes féministes universitaires, plus radicaux, mais contrairement à beaucoup de syndicalistes, même femmes, Marie Guillot ne croyait pas que l'action syndicale et révolutionnaire pourrait suffire à émanciper les femmes. Elle rejoint ainsi les théories féministes matérialistes postérieures.

« Nous avons, nous, femmes, une double lutte à mener : lutte commune à tous les prolétaires contre l'asservissement économique, lutte particulière pour la conquête de nos droits d'êtres humains. »

Cette double lutte l'amène à lutter au sein du syndicat même : d'abord en revendiquant la parité ; ensuite en se saisissant du cas d'Emma Couriau, ouvrière typographe à qui le syndicat du Livre avait refusé l'adhésion, et de son mari, qui en est exclu pour avoir permis à sa femme de travailler. Avec Venise Pellat-Finet, et comme d'autres grandes camarades de l'époque, elle prend l'occasion de l'incident pour poser dans la CGT la question du droit des femmes au travail et à l'organisation. Elles créent ensemble dans la CGT un net courant en faveur des droits des femmes.

Marie Guillot organise et encourage l'organisation des femmes au sein de la CGT et à l'extérieur, réinvestissant constamment l'expérience militante qu'elle acquiert d'un côté, de l'autre : elle jette les bases en 1912, avec Venise Pellat-Finet encore, d'une organisation régionale regroupant près de 3000 adhérent-es (la Fédération féministe du Sud-Ouest). Dans ses débuts militants, elle crée une « Association des femmes de Saône-et-Loire pour la propagation des idées laïques » et organise des conférences avec des dirigeant-es socialistes et des campagnes de propagande pour le droit de vote des femmes. Elle impulse dans la FNSI la mise en place de Groupes féministes dont le cœur de l'action est la propagande pour les droits des femmes. Elle reprend ensuite le principe de la constitution de petits groupes de propagande tout au long de sa vie militante. Elle élabore la formule des commissions féminines, réussit à faire approuver le principe d'une commission féminine confédérale (suite à la scission, c'est seulement dans la CGTU qu'elle a été mise en place). Dans le cadre de la centrale unitaire, la Commission féminine confédérale ainsi que des commissions féminines à tous les niveaux de l'organisation fonctionnent entre 1922 et 1935.

Dans la CGT réunifiée, il n'y a plus de Commission féminine confédérale. Cependant, les bases jetées par Marie Guillot et ses camaradEs sont capitales : à la Libération, la formation de commissions féminines dans les syndicats est une tâche prioritaire pour les militantes de la CGT. Il s'en constitue très vite à partir de 1944 (10 ans après la mort de Marie Guillot). L'objectif de ces commissions demeurait le même : permettre aux ouvrières (alors repoussées par leurs syndicats) de s'organiser (quand même) et de faire entre elles l'apprentissage de l'action syndicale.

Marie Guillot enfin, c'est une syndicaliste féministe. L'adjectif est important car ce qui fascine dans son parcours, c'est aussi de constater, au-delà de ses prises de position et de la façon dont elle a pu elle-même s'imposer, la façon très actuelle (ou très intemporelle ?) dont le féminisme a imprégné son syndicalisme.

D'abord, être féministe, c'est, hier manifestement comme aujourd'hui, s'opposer au virilisme qui s'incarne dans un ensemble de valeurs (défendues par des hommes ou par des femmes) : compétition, hiérarchie, loi du plus fort... Marie Guillot refuse le virilisme à la fois individuel et politique. En 1914 la direction de la CGT et celle du Parti Socialiste se rallient à l'Union sacrée. Horrifiée par le déferlement de haine nationaliste, Marie Guillot publie un « Appel aux institutrices et instituteurs » dans *l'École émancipée* du 3 octobre 1914 qui donne le premier signal de la résistance. Elle se lance ensuite dans une action intensive de propagande pacifiste, luttant ainsi contre ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui les idées d'extrême droite. À la conférence nationale de la FNSI, en août 1915, elle a une influence décisive pour faire basculer la majorité de la FNSI en faveur de la condamnation de la guerre et de la reprise des relations internationales. Elle rend sa carte de la Fédération Socialiste de Saône et Loire qui, elle, ne renonce pas à l'Union sacrée. Elle rejette comme stériles l'indignation ou l'interpellation, préfère l'analyse, favorise la coopération, la solidarité, l'unification.

Ensuite, hier comme aujourd'hui, la socialisation féminine passe par un apprentissage de la communication, comme l'ont montré les autrices et auteurs féministes et proféministes depuis aussi longtemps qu'on puisse remonter. Cet apprentissage fait de certaines d'entre nous des virtuoses en la matière. Marie Guillot était une de ces virtuoses. À rebours des valeurs virilistes amenant à l'exclusion des minorités sociales, elle apporte une attention particulière à la sociabilité ; s'emploie à rétablir en 1921 un climat de confiance et d'harmonie au sein de la Fédération de l'Enseignement, lorsqu'elle en devient SG ; encourage la discussion. Au-delà de ses interventions de congrès, particulièrement efficaces et décisives, elle entretient depuis sa campagne une correspondance fournie avec un réseau très étendu de personnes. Elle publie des centaines d'articles (essentiellement dans *l'École émancipée*, mais pas que). Elle organise aussi la propagande à l'intérieur comme à l'extérieur du syndicat. Deux exemples : d'abord comme secrétaire confédérale en charge de l'organisation des femmes notamment, elle constitue une équipe de propagandistes qui élabore des enquêtes et diffuse des dizaines de milliers d'affiches et de tracts. Ensuite la reconnaissance du droit syndical des fonctionnaires entraîne un afflux d'adhérent·es modéré·es qui inquiète la FNSI. Un problème auquel sont toujours confrontées les organisations de masse, aspirant à se massifier encore plus mais aspirant quand même aussi à un changement social radical. Elle imagine une solution : la création de « comités de syndicalistes révolutionnaires » au sein des syndicats élargis. Ces CSR offrent à des militant·es d'avant-garde un espace pour se concerter, s'éduquer mutuellement, définir et diffuser de la propagande au sein du syndicat. Cette organisation se révèle efficace et permet aux idées défendues par les CSR de progresser.

Enfin, viscéralement attachée à sa propre indépendance, Marie Guillot l'est aussi à celle du syndicat. Le Parti communiste imite son système de groupe de pression interne : il crée à l'intérieur de la CGTU des « commissions syndicales » dont les membres sont tenu·es de se conformer aux directives du Parti sous peine d'exclusion. Marie Guillot condamne cette pratique et organise alors avec d'autres des « Groupements syndicalistes révolutionnaires » dans la CGTU qui ont pour rôle de mettre en garde contre les dangers de la mainmise des partis sur le mouvement syndical. Elle est taxée d'anticommunisme, autrement dit accusée d'être antirévolutionnaire. Elle démissionne alors de son poste de secrétaire confédérale. Quand le congrès de Bourges entérine les « commissions syndicales » du PC, Marie Guillot et les Groupements syndicalistes révolutionnaires se

rapprochent des opposant-es de la première heure pour constituer une nouvelle tendance, la « Minorité syndicaliste révolutionnaire » - mais elle échoue.

Le mot de la fin :

Épuisée, malade, elle meurt en 1934 après une vie au service du syndicat, des droits des femmes et pour une société débarrassée de toute oppression et de toute exploitation. Pour résumer l'esprit de son héritage, voici ses propres mots, parus dans *l'Action syndicaliste* en 1933, un an avant sa mort :

La question se pose : quand et comment fait-on de la lutte de classes. Qui la fait ? Ceux qui à vingt, trente, quarante, même soixante dans un syndicat, votent en assemblées générales squelettiques des motions incendiaires, ou ceux qui, moins excessifs en paroles, savent gagner la confiance des masses et les mener à l'action contre les employeurs ? Chez nous, ceux du Finistère, de la Loire (S.N.), abhorrés, mais actifs et énergiques ; ou ceux de maints syndicats de notre fédération unitaire réduits à quelques militants sans action sur la masse ? Voilà la pierre de touche de l'action de classe.

Merci camarade.

Intervention de clôture par Marie Buisson Secrétaire générale de la FERC

Le colloque coorganisé par l'Institut d'Histoire Sociale de notre fédération, le Collectif Femmes mixité fédéral et La Collective est un véritable succès, la participation d'aujourd'hui le prouve.

Le travail de recherche dans les archives de nos syndicats, la participation de Danielle Kergoat à nos travaux et les débats qui ont suivi ce matin montre que le féminisme est une dimension essentielle pour nous aujourd'hui de notre organisation syndicale. Il montre aussi que les préoccupations des femmes, les revendications défendues par le SNETP-CGT ou notre fédération l'étaient aussi il y a plus de 40 ans.

Cet après-midi a permis de mettre en lumière des militantes de notre organisation. Des femmes qui se sont battues de manière déterminée pour défendre et conquérir des droits. Il est important de faire vivre cette mémoire militante, la CGT n'appartient pas à ses adhérent-es aujourd'hui, elle a été construite par toutes celles et tous ceux qui y ont milité depuis 127 ans, elle devra être utile à celles et ceux qui viendront après nous et qui en auront à coup sûr besoin ! Elle fait partie de l'histoire sociale et de luttes de notre pays et le travail historique de cette journée participe à écrire notre histoire et à la faire connaître. Comme l'Histoire en général, notre histoire a tendance à invisibiliser les femmes, le patriarcat ne s'est pas arrêté aux portes de la CGT... malheureusement. Pourtant dans notre organisation, des femmes et des hommes ont lutté pour donner aux femmes la place qui leur revient au travail, dans la vie quotidienne et dans la vie militante, les portraits présentés aujourd'hui en sont la preuve. Il est important de rappeler que notre syndicalisme de classe et de masse intègre la question de la lutte pour l'égalité, contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles. Ces questions ne sont pas un « plus » apporter à notre activité, ni un sujet secondaire à traiter après d'autres plus importants, elles sont une des conditions de la transformation radicale de notre société. Le travail mené depuis des années dans la CGT Educ'action et dans les organisations de notre fédération vont dans ces sens et alimentent la réflexion et les mobilisations menées confédéralement. Nous avons besoin de militantes déterminées et motivées comme l'étaient Josette, Paulette et Marie. Nous avons besoin que ces militantes prennent toute leur place dans notre organisation et que notre organisation leur laisse toute leur place... Les interventions et les débats de cette journée confirment cette nécessité et démontrent la richesse militante de notre fédération et la détermination de ses militantes à y prendre toute leur place ! Vive les luttes féministes et vive la CGT !

Note sur la présence de Sophie Binet responsable confédérale du « Collectif Femmes mixité »

Invitée de ce colloque, au titre du Collectif confédéral, Sophie Binet précisait lors de son intervention « *Le patriarcat préexistait au capitalisme !* ».



À la tribune du colloque lors de l'intervention de clôture de Marie Buisson : Christian Hamon (Ihs-Ferc), Nadine Castellani (La Collective, CGT Educ'action), Pauline Schnegg (Collectif Ferc Femmes mixité), Marie Buisson (Secrétaire générale de la Ferc), Sophie Binet (Collectif confédéral Femmes mixité), Sandra Gaudillère (La Collective).